

## Interpellation Conseil provincial Brabant Wallon – V4 Province Hospitalière 2021

Monsieur le Président du Conseil Provincial,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Madame la Directrice Générale de la Province,  
Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

En tant que Directeur du Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon je m'adresse à vous ce soir, au nom des associations et citoyens qui œuvrent chaque jour auprès des personnes étrangères dans une volonté de plus de justice sociale.

Avant toute chose, il est important de nous entendre sur les termes qui vont être utilisés tout au long de cette interpellation. Ainsi nos propos concernent les groupes de personnes suivants :

- Migrant : toute personne qui quitte son pays pour arriver sur un autre territoire de manière volontaire ou forcée
- Demandeur d'asile : toute personne qui a fui son pays d'origine en quête d'une protection internationale mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié
- Réfugié : Personne qui a fui son pays d'origine et qui a obtenu une protection internationale, qui est inscrit au registre national et au registre de la population
- Sans papiers : Personne qui n'a pas ou plus de titre de séjour valable en Belgique.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un ensemble d'engagements européens et internationaux ont été pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables. Citons pour exemple non exhaustif la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Belgique a également pris des engagements en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève de 1951.

Même la Constitution belge, via son article 23, garantit à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels.

Le phénomène de migration est inhérent à notre monde depuis des temps immémoriaux. Les aspirations et les motivations qui conduisent à la migration des personnes sont multiples : envie de découvrir un nouveau monde, désir d'apprendre, désir de changer de vie ou la fuite pour échapper à une menace imminente. Ces motivations ont incité les êtres humains à

quitter leur région et leur famille en vue de réaliser leurs rêves ou assurer leur protection.

Nous pensons qu'il est vain de lutter contre les migrations de personnes. En plus des conflits armés qui sévissent de tout temps ou des régimes totalitaires qui fleurissent un peu partout, notre monde connaît des changements environnementaux sans précédent qui ne font qu'accentuer la nécessité de se déplacer.

Il est illusoire d'espérer fermer les frontières aux migrants. Les efforts développés, à grands coups de millions d'euros, par l'Union européenne en ce sens ne découragent pas les efforts des migrants désireux de vivre leurs aspirations ou de se mettre à l'abri du danger. Ces efforts ne font que rendre leur voyage plus dangereux encore, et ne font qu'enrichir les passeurs que l'Union européenne entend combattre.

De plus, nous sommes convaincus que la décision pour un ou une migrante de quitter son pays, sa région, sa famille, est tellement lourde de conséquences personnelles et familiales qu'elle ne se prend pas à la légère, même si les frontières de nos Etats devaient être ouvertes.

Cette politique européenne de fermeture inquiète de nombreux citoyens qui y voient une régression de l'histoire et une négation des valeurs de solidarité et de respect qui ont fondé l'Europe d'après-guerre.

Doit-on rappeler que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées - ou comme c'est souvent le cas - un peu des deux.

Il est de loin préférable d'organiser l'immigration afin d'en minimiser les risques et d'en maximiser les avantages.

C'est pourquoi, nous vous proposons de considérer, comme nous, que les migrations constituent une chance et un potentiel pour nos sociétés et pour notre économie pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place, à différents niveaux : communal, régional, fédéral et bien sûr provincial. En effet, l'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences fédérales. Le vivre ensemble, en particulier, relève aussi d'échelons plus proches des citoyens que vous, en tant que député provincial, vous représentez.

Nous sommes convaincus qu'une dynamique pro-active d'accueil, portée conjointement par le politique et l'associatif, peut faire la différence dans le parcours d'intégration des migrants en leur donnant toutes les chances et en leur permettant de participer rapidement et activement à l'économie de notre province, de notre pays.

Nous refusons de nous laisser guider par la peur instillée par des mouvements ou des groupes qui promeuvent le repli sur soi. Nous sommes persuadés qu'autrui n'est pas une menace par essence. Nous considérons les migrants et les personnes en demande de protection comme des êtres humains à part entière, dignes de respect. Nous sommes convaincus que la diversité et le multiculturalisme sont des richesses pour nos sociétés, et non des signes de leur déclin.

C'est pourquoi nous vous demandons de voter une motion déclarant la Province du Brabant Wallon Hospitalière. Tout comme les Provinces du Luxembourg, du Hainaut et de Namur l'ont déjà fait.

Au-delà du vote de la motion que nous vous invitons à voter, nous attendons de votre assemblée de vous engager concrètement et visiblement au plus proche des personnes étrangères : installées ici, migrants réfugiés, primo-arrivants, migrants en transit, afin de rendre notre belle province riche de diversité culturelle.

Concrètement, il nous semble donc indispensable d'agir sur divers axes complémentaires en lien avec vos responsabilités, et ceci au cœur d'une collaboration étroite avec les communes hospitalières, le tissu associatif et les citoyens militants engagés.

Quatre axes nous paraissent ainsi incontournables.

1. Garantir l'éducation et la sensibilisation aux questions de diversité culturelle pour les professionnels de la Police, du Personnel provincial et des enseignants. Avec, pour ces derniers, la volonté d'acquisitions de clefs et codes utiles à la sensibilisation des élèves/étudiants fréquentant les établissements scolaires.

Par ailleurs, ceci passe également par le soutien (financier et logistique) au tissu associatif et en particulier aux opérateurs de formation Français Langue Etrangère / Alphabétisation.

2. Sur l'aspect économique, faciliter l'insertion (socio)professionnelle des personnes étrangères et primo-arrivantes par le soutien des entreprises dans la rédaction et la mise en place de « Plans Diversité ». Des plans qui proposent les balises utiles à l'accueil de personnes étrangères non et/ou peu francophones au sein des entreprises. Et pourquoi pas, rédiger un « Plan Diversité » balisant les engagements au sein de l'administration de la Province ?
3. Sur la dimension de l'accueil, mettre à disposition des bâtiments provinciaux pour garantir l'Hébergement Collectif de migrants en transit, prenant ainsi part à l'accueil local des plus démunis. Il s'agit à travers cela, d'envoyer un signal positif vers les 27 communes de la province. A la fois, en guise de soutien et valorisation des démarches entamées par les communes, mais également rappel de l'importance de s'impliquer à tout niveau institutionnel.
4. Sur l'aspect communication, la Province du Brabant wallon a une réelle plus-value. D'une part, pour sensibiliser les communes à adopter et faire vivre les motions « Communes Hospitalières », notamment au travers de projets intercommunaux en faveur de la diversité culturelle et d'intégration. D'autre part pour interpeller les autres niveaux de pouvoirs tels que la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles

ou encore le niveau fédéral sur ces questions essentielles : la question de l'accueil, du statut de réfugié, le code de la nationalité, la liste de pays sûrs, et tout autres sujets que vous jugeriez utiles.

Tout ceci pourrait s'ancrer, par exemple, lors d'évènements organisés et/ou soutenus par la Province, en lui donnant une dimension de sensibilisation à la rencontre de « l'Autre »

Ainsi, via le vote de cette motion « Province Hospitalière » la Province du Brabant wallon pourra communiquer sur le fait qu'elle a pris la ferme résolution de respecter les droits fondamentaux des migrants présents sur son territoire ; qu'elle refuse tout repli sur soi, les amalgames et autres propos discriminatoires qui font des migrants des 'boucs émissaires' et enferment des milliers de personnes dans des zones de non-droit. Elle sera ainsi légitimée pour demander fermement aux autorités belges compétentes et concernées de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et se déclarera dès lors solidaire des communes en Europe ou ailleurs, qui en première ligne, sont confrontées à un afflux important de réfugiés. Finalement, elle marquera ainsi sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences et/ou des violations des droits humains des personnes migrantes.

Pour finir, nous avons la volonté de porter tout ceci avec vous, dans une collaboration efficiente et sereine. C'est pourquoi nous vous demandons de mettre en place un groupe de pilotage mixte de la motion rassemblant représentants politiques, associations, et citoyens, afin de la faire vivre et d'évaluer son impact.

Nous, de notre côté, nous sommes prêts !

Merci d'avance pour l'attention que vous porterez à notre demande.

Pour les associations et les citoyens militants,  
Patrick MONJOIE – Directeur du CRIBW asbl